

de Laval était de *n'avoir jamais plus d'une centaine d'élèves ?*

Ou bien encore cette entente formelle a-t-elle été conclue le 15 mars 1862, et lorsque Mgr. de Montréal, écrivant à Mgr. Turgeon, lui disait : “ Je *n'ai jamais pris aucun engagement de ne jamais, du moins de sitôt, songer à demander l'établissement d'une Université catholique à Montréal ?* ”

Ou bien enfin, cette *entente formelle* a-t-elle été conclue lorsque NN. SS. de Kingston et d'Ottawa *obtenaient une charte universitaire pour leurs collèges respectifs ?*

Nous sommes bien disposés à accepter le fait d'une *entente formelle* que Laval serait la seule et unique Université catholique pour la Province Ecclésiastique de Québec, seulement nous voulons savoir où, quand et comment cela s'est passé.

Que l'Université-Laval nous dise la chose en toute confiance, qu'elle nous mette sous les yeux l'heureux pacte portant ses droits, et nous nous rendrons sans coup férir, comme des chevaliers sans peur et sans reproche.

En attendant, M. le Recteur de Laval nous paraît complètement mistifié à l'endroit de son entente formelle; sans croire à aucune mauvaise foi de sa part, nous prenons son *entente formelle* pour une *fiction ingénue !*

A entendre M. le Recteur de Laval, cette *entente formelle* aurait eu pour condition *sine qua*